

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 15 Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, et le 12 septembre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 6 septembre 2022

Etaient présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Lionel BRETON, Jean-François DECHERF, Dorothee KAZAN, Audrey PERDRIX, Aurélie BENOIT, Geoffrey JACQUEMOT

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absent(s) : Dominique KUGLER ayant donné procuration à Danièle GERMAIN, Guy BONAMY ayant donné procuration à Olivier MARS,

Audrey PERDRIX a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2022.

DELIBERATION N°20220912_001 : AVIS DU CONSEIL CONCERNANT LA REVISION DU PPRNi DE L'AZERGUES.

Par arrêté du 3 janvier 2019, le Préfet du Rhône a prescrit la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation de la Vallée de l'Azergues et son extension à l'ensemble du bassin versant (hors bassin de la Brevenne) en vue de l'établissement du PPRNi sur le territoire de 53 communes, dont la commune de CHARNAY. La DDT du Rhône est désignée service instructeur du projet, et à ce titre, conformément à l'article R562-7 du Code de l'environnement, elle sollicite l'avis des Conseils Municipaux des communes et des organes délibérants des EPCI compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert, en tout ou partie, par le plan

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

DELIBERATION N°20220912_002 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le maire explique au Conseil Municipal que les travaux de la maison de santé génèrent un afflux de factures supplémentaires, et que la trésorerie disponible pourrait, dans les mois à venir, ne pas suffire pour honorer le paiement de ces factures, dans l'attente de la réception du versement des subventions allouées pour ce projet. Afin d'éviter un manque de trésorerie, nécessaire au fonctionnement de la collectivité, le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 250 000.00 € pour une durée d'un an. Cette ligne de trésorerie sera ou non utilisée, en fonction des besoins ponctuels de financement

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

DELIBERATION N°20220912_003 : MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX

Le maire explique au Conseil Municipal que, suite à la réception d'un courrier de l'entreprise RPC, en charge de la fourniture des repas pour le restaurant scolaire, indiquant une hausse du prix du repas facturé à la commune, il convient de répercuter cette hausse sur le prix de repas facturé aux familles. Le Maire propose à l'assemblée de modifier le tarif du repas à 4.35 € par jour et par enfant, afin de compenser la hausse du prix du repas.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Village au ♥ des pierres dorées

DELIBERATION N°20220912_004 : ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Maire explique au Conseil Municipal que le budget, tel que voté le 4 avril 2022, ne prévoyait aucune inscription budgétaire sur le compte 165, et qu'il convient d'inscrire une prévision budgétaire permettant le remboursement des cautions, suite aux dédites reçues cet été pour le salon de coiffure et l'un des appartements de la Tour.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

DELIBERATION N°20220912_005 : DESIGNATION DU COORDONATEUR COMMUNALE POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Le maire rapporte au Conseil Municipal la tenue, en janvier 2023, du recensement de la population sur la commune, et qu'il convient à ce titre de désigner un coordonnateur communal d'enquête, afin de réaliser les opérations de recensement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

1. COMMISSION VIE LOCALE

Culture - Tourisme :

- Manifestation « Côté Cour – Côté jardins » du 28 août 2022 : Entre 300 et 400 personnes ont assisté aux différents spectacles. La météo était bonne. La buvette proposait une dégustation de charcuterie. Les spectacles proposés étaient de qualité, les spectateurs ont été contents.
- Visite de la Tour : Il faut relancer les visites de la Tour, tenue par des bénévoles.

Associations - Bibliothèque :

- Le forum des associations a eu lieu le 4 septembre de 10h à 12h. 14 associations étaient présentes, le forum a connu une bonne fréquentation.
- La réunion des associations pour la réservation de la Salle de la Mansarde en 2023 est fixée au 10 octobre à 20h30. Il faudrait prévoir l'édition d'un listing des associations, afin que chaque association puisse mettre à jour ses coordonnées.

Artisanat - Commerce :

- Le salon de coiffure a changé de propriétaire. MODHAIR'N a cessé son activité fin juillet. Sophie LABOURI a repris le salon avec une ouverture le 6 septembre et une inauguration prévue le 26 septembre.
- Le barbecue des commerçants prévu fin juillet a été annulé faute d'inscriptions suffisantes.

Communication :

Bulletin intercommunal : Le dépôt des articles des pages communes est prévu cette semaine, les réponses des annonceurs sont en cours de collecte. Les associations doivent rendre leurs articles pour le 11 octobre, la relecture est prévue le 17 octobre. La distribution aux annonceurs est fixée au 15 décembre à Charnay. La commission se chargera de l'organisation de la soirée de distribution.

Charnay Infos : Il sera distribué le 15 octobre, le retour des articles est prévu le 27 septembre.

2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE

Petite enfance :

RAS

Ecole :

La rentrée s'est bien passée. 110 élèves sont inscrits sur l'année 2022-2023, répartis en 5 classes de 21 à 24 élèves. Une nouvelle institutrice est nommée dans la classe de CM2.

Village au ♥ des pierres dorées

Concernant le personnel communal : une ATSEM a quitté la commune pour une autre collectivité au 1^{er} septembre. Un autre agent quittera la commune à l'automne suite au dépôt d'une demande de disponibilité pour convenances personnelles.

Conseil Municipal d'Enfants :
RAS

Commission Vie sociale - Personnes âgées :
La visite des séniors est prévue en décembre pour la distribution des colis de fin d'année.

3. COMMISSION TRAVAUX

La réunion de juillet a été annulée.

Maison paramédicale : Les travaux ont pris un peu de retard. La réception de chantier devra être faite pour le 15 octobre. Le cabinet infirmier se renseigne pour faire prolonger le délai de sa dédite. Il faudra fixer la date de l'inauguration, en concertation avec les élus de la Région, du Département et de l'Etat qui ont participé au projet, par le versement de subventions.

École : Durant l'été, les agents ont repeint la salle de classe du directeur.

4. COMMISSION CADRE DE VIE

Agriculture environnement :
RAS

Développement durable – Agenda 21 :
Une matinée « développement durable » est prévue le 15 octobre. Françoise PINET propose que cette rencontre se déroule à Charnay.

Voirie :

Il faut commencer à définir le programme de voirie 2023.

Au vu des signalements reçus concernant la dangerosité de certaines voies, il est décidé de constituer un groupe de travail pour le recensement des voies dangereuses. Ce groupe de travail est constitué de Laurent DUBUY, Lionel BRETON, Audrey PERDRIX et Geoffroy JACQUEMOT.

Cimetière :
RAS.

5. COMMISSION URBANISME

La commission s'est tenue le 2 août. La prochaine commission est prévue le 20 septembre.

Déclarations préalables :

- DP de Monsieur DORIDANT concernant le changement de destination d'un garage en surface commerciale. La DP est accordée
- DP de Monsieur PILLOT concernant l'installation d'une pergola bioclimatique. La DP est accordée
- DP de Madame ASHBY MANE concernant une division de parcelle pour création de deux lots à bâtir. La DP est refusée
- DP de Free Mobile concernant l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile. La DP est accordée.

Village au ♥ des pierres dorées

Permis de construire :

- PC de la SCI AF 2022 concernant l'aménagement d'un bâtiment existant par changement de destination et la modification de menuiseries. Le PC est refusé.

Droit de préemption :

RAS

Le cabinet d'urbanisme, en charge de la révision du PLU, a communiqué les dates de réunions, pour commencer à travailler sur le diagnostic. La commission municipale pour la révision du PLU est composée des membres élus de la commission urbanisme, de Françoise PINET et Lionel BRETON.

6. FINANCES

Compte au Trésor : 155 110.52 €

7. INTERCOMMUNALITE

SIEVA :

Une réunion a eu lieu en juin. Aucun élu de Charnay n'a pu assister à cette réunion.

SIVU de la Pray :

RAS.

SYDER :

RAS

SBA :

RAS

Office du tourisme :

RAS

CCBPD :

- Modification de la répartition des enveloppes voirie allouées aux communes, en fonctionnement et en investissement : il est prévu d'attribuer une somme forfaitaire de 1000€ par km de voirie en fonctionnement. Une partie de l'enveloppe serait conservé par la communauté de communes, afin de réaliser les travaux d'urgence. Le Maire propose que l'enveloppe d'investissement soit réduite également, d'un montant équivalant au montant de l'attribution de compensation versée chaque mois à la CCBPD. Mettre un terme au versement de cette attribution de compensation permettrait de conserver cette somme en section fonctionnement du budget.

Espace Pierres Folles :

RAS

8. QUESTIONS DIVERSES

- Valérie COURTIAL explique, qu'à l'heure où l'état demande aux entreprises de mettre en place un plan de sobriété énergétique, qu'est-il envisagé par la commune ? Il est décidé la création d'un groupe de travail, pour discuter d'un plan d'action sur les économie d'énergie à mettre en place. Un retour de la réunion du groupe de travail sera fait lors du Conseil d'octobre.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h15.

Village au ♥ des pierres dorées

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alexandre PORTIER, Député nouvellement élu dans la 9^{ème} circonscription du Rhône.

Monsieur Alexandre PORTIER exprime son plaisir d'avoir été présent lors de cette séance du Conseil Municipal. Il explique que ses débuts comme élu local, en tant que Conseiller délégué puis Adjoint à la Ville de Villefranche sur Saône, est important à ses yeux. « Un mandat municipal c'est beaucoup d'humilité, une bonne école »

Depuis son élection en qualité de Député, il précise rester élu à la Ville de Villefranche et à l'Agglomération, mais sans délégation ni indemnité, afin de conserver le lien avec les élus locaux, qui sont « les meilleurs thermomètres des besoins des habitants »

M.PORTIER engage une tournée des différents conseils municipaux de sa circonscription, afin de faire plus ample connaissance avec les élus locaux.

Il explique que le rôle d'un député est de faire les lois, de les voter, mais aussi d'accompagner les communes et les associations pour aller chercher des aides nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets. M.PORTIER voit son action à l'inverse de certains autres députés : il fait un recensement des problématiques recensées à l'échelle locale, pour faire remonter les informations à l'assemblée et proposer des projets de lois. Mais il sait aussi se confronter aux décisions de l'Etat quand il estime que celui-ci outrepassse ses droits.

M.PORTIER est présent les mardis et mercredis à l'Assemblée, et le reste du temps sur le terrain. Il a installé sa permanence à Villefranche sur Saône, non loin du Lycée Claude Bernard, où il exerçait comme professeur de philosophie. Il est assisté de 4 collaborateurs dont 3 équivalents temps plein.

Il explique que les députés ont été élus dans un contexte particulier : pas de majorité absolue, mais une majorité relative. Il apprécie le fait que, la représentation à la proportionnelle demandée depuis des années, ait été installée naturellement par les français via les urnes. Il pense que c'est une bonne nouvelle : « ça remet le parlement au centre, et nous retrouvons une nouvelle articulation avec le Sénat. Ça laisse de la place à chaque député pour travailler. Auparavant les groupes décidaient, l'Elysée décidait et les députés se contentaient de voter pour faire exécuter les décisions. »

Il explique que ses sujets de prédilection sont la sécurité, l'urbanisme, les commissions des affaires culturelles et de l'éducation.

- Le gros sujet de l'automne concernera le budget de l'Etat, avec la loi de finances.
- Il faudra relancer le débat des ressources énergétiques (Etat du parc nucléaire en désuétude, l'éolien ne fonctionne pas, le photovoltaïque peu).
- Concernant l'emploi : pourquoi les entreprises n'arrivent pas recruter, alors que l'augmentation du nombre de chômeurs continue ?
- Débat sur l'immigration et le budget du ministère de l'intérieur
- Débat sur les retraites : âge de départ, les annuités, quels régimes seront mis dans un pot commun.

Selon M. PORTIER, les trois sujets les plus importants sont l'éducation (éduquer nos futures générations valeurs et connaissances) l'environnement (sécheresse/agriculture) et l'emploi (question RSA)

Il termine en remerciant les élus de l'avoir convié à se présenter. Monsieur le Maire remercie M. PORTIER de sa présence et précise « qu'on ne manquera pas de vous solliciter. »

Après la présentation de M. PORTIER, parole est donnée au public.

Village au ♥ des pierres dorées

- Mme MARTY explique qu'elle est satisfaite d'apprendre que la municipalité entend travailler sur le sujet de la sobriété énergétique, et demande à faire partie du groupe de travail. Sa demande est acceptée.
- M. DESVIGNE demande à M. PORTIER s'il a plus de pouvoirs que le Maire, pour permettre de refuser les déclarations préalables autorisant l'implantation des antennes relais. M. PORTIER explique qu'il peut accompagner les collectivités dans leurs démarches, mais qu'il n'a pas plus de pouvoir que les élus locaux en terme d'urbanisme. Il peut être le relais avec les opérateurs de téléphonie, et accompagner les communes, afin que les antennes relais s'intègrent le mieux possible dans les paysages, mais les lois actuelles ne permettent pas aux élus locaux de pouvoir s'opposer à l'installation de ces antennes de téléphonie mobile.

La séance est levée à 22h15.

PROCHAIN CONSEIL 3 OCTOBRE 2022 A 20h00

Village au ♥ des pierres dorées